



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SERVICE DES MARCHES

COMMUNIQUE N°21/18/DG/CNPS DU 16 MARS 2018

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU GRE A GRE N°768/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/MTS DU 05 FEVRIER 2018 POUR LE NETTOYAGE DES FACADES ET LA REFECTION DE LA PEINTURE DE LA CLOTURE ET DES ACROTÈRES DE L'IMMEUBLE CNPS ABRITANT LA DIRECTION REGIONALE DU LITTORAL ET SUD-OUEST ET LE CENTRE DE PREVOYANCE SOCIALE DE BONANJO

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CNPS COMMUNIQUE :

Les résultats de la consultation objet du gré à gré n°00768/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/MTS du 05 février 2018 pour le nettoyage des façades et la réfection de la peinture de la clôture et des acrotères de l'immeuble CNPS abritant la Direction Régionale Littoral-Sud-Ouest et le Centre de Prévoyance Sociale de Bonanjo se présentent ainsi qu'il suit :

Lot	Attribitaire	Montant		Délai d'exécution
		HT	TTC	
unique	GENERAL DE COMMERCE ET SERVICES (GCS) B.P 1647 Douala	48 459 960	57 788 502	90 jours

Ledit attribitaire est par conséquent invité à bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9^{ème} étage, porte 903 de l'immeuble-siège de la CNPS à la place de l'indépendance, pour les formalités de notification d'attribution du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non retenus.

Ampliation :

- Affichage
- ARMP (publication)
- Archives/Chrono
- MINMAP
- P/CIPM/CNPS
- DAG (SM)

Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 343/18/DG/CNPS DU 16 MARS 2018

portant attribution du Marché de gré à gré n°00768/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/MTS du 05 février 2018 pour le nettoyage des façades et la réfection de la peinture de la clôture et des acrotères de l'immeuble CNPS abritant la Direction Régionale Littoral-Sud-Ouest et le Centre de Prévoyance Sociale de Bonanjo

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU** le Décret n°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- VU** le Décret n°99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU** le Décret n°2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU** le Décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- VU** le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- VU** le Décret n°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- VU** l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- VU** la Circulaire n°0004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- VU** la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- VU** la lettre n° 00768/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/MTS du 05 février 2018 du MINMAP ;
- VU** le procès-verbal des travaux de la CIPM de la CNPS en sa session du 06 mars 2018.

DECIDE :

Article 1^{er}.- L'entreprise **GCS B.P 1647 Douala** est déclarée adjudicataire du lot unique de la consultation de gré à gré ci-dessus visée suivant tableau ci-après :

Lot	Attributaire	Montant		Délai d'exécution
		HT	TTC	
unique	GENERAL DE COMMERCE ET SERVICES (GCS) B.P 1647 Douala	48 459 960	57 788 502	90 jours

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- MINMAP
- CIPM
- AC
- DFP
- DAG/SM

Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME